



Samedi 28 novembre 2020

Pour la défense de nos libertés individuelles et collectives

Retrait de loi de sécurité globale !

Depuis le 24 novembre, la loi relative à « la sécurité globale », a été votée en 1^{ère} lecture dans le cadre d'une procédure accélérée, elle viendra devant le Sénat en janvier avant de revenir devant l'Assemblée Nationale.

Cette loi contient de nombreuses atteintes au droit de manifester, au droit de la vie privée, à la liberté d'informer, au principe d'égalité, à la liberté de la presse, à des principes constitutionnels. Et ce alors même que ces dernières années, le droit syndical et le droit de manifester ont déjà été largement bafoués, comme pour les gilets jaunes, comme pour les réfugiés sur la Place de la République le 23 novembre. Nous ne pouvons pas tolérer l'accélération de la répression généralisée envers la population, nous ne laisserons pas faire.

Cette loi suscite une opposition très large dans la société : nombre d'organisations syndicales dont les syndicats de journalistes ou d'avocats, la Ligue des Droits de l'Homme, la Libre Pensée, la défenseure des droits, la commission nationale consultative des droits de l'homme et même le conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Des dizaines de milliers de citoyen-nes ont déjà manifesté contre ce projet dans tout le pays ces derniers jours.

Pour nos organisations syndicales, associatives et politiques, les nouvelles dispositions contenues dans cette loi ont en partie pour vocation de faciliter la répression des militant-es et d'intensifier les pratiques d'encercllement, de gazage au moyen de grenades lacrymogènes.

L'utilisation de caméras et drones permettant la reconnaissance faciale des militants et militantes lors de manifestations constitue en effet un outil supplémentaire de surveillance généralisée.

Tous les agents publics, comme tous les salariés, ont droit à la protection en relation avec l'exercice de leurs missions. Mais, la liberté de la presse est également dans le viseur avec la création d'un nouveau délit qui empêche la diffusion d'images des personnels de police ou de gendarmerie.

Par ailleurs les entreprises de sécurité se voient habilitées à exercer des missions de service public. Les polices municipales se voient dotées de prérogatives importantes qui relèvent pourtant des missions de l'Etat.

Pour toutes ces raisons, nous exigeons le retrait de la loi qui s'oppose au principe républicain « Liberté – Egalité – Fraternité » et s'en prend aux libertés fondamentales dont celle de manifester, primordiale à la défense des salariés.

Nous exigeons aussi le retrait des ordonnances de l'état d'urgence qui remettent en cause les droits des salariés et de leur représentation syndicale.

Les organisations CGT ; FSU ; SUD Solidaires, la Libre Pensée, le Mouvement de la Paix, Attac, LFI, PCF appellent donc les salarié-es, les retraité-es, les personnes privées d'emploi et la population attachés à la démocratie à participer aux rassemblements.

La Rochelle	11h	Cours des Dames face à la statue Duperré
Saintes	14h	Palais de Justice



Nous appelons à venir manifester avec des masques et dans le respect des gestes barrières.